



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19: LA VACCINATION DES 5-11 ANS À
RISQUE DE FORMES GRAVES DÉBUTE DANS
L'AUBE**

Troyes, le 17 décembre 2021

A la suite des annonces gouvernementales, le 6 décembre 2021, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves de Covid-19 débute, à partir du 18 décembre 2021 dans l'Aube. Cette vaccination est ouverte en centre de vaccination, en service de pédiatrie hospitalière.

Le 25 novembre 2021, l'Agence européenne du médicament a délivré une autorisation de mise sur le marché européen du vaccin Pfizer-BioNTech dans sa version pédiatrique. La Haute Autorité de santé (HAS), dans son avis du 25 novembre 2021, et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans son avis du 6 décembre 2021, recommandent de débiter au plus vite la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19, ainsi que celle des enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.

Quels enfants sont concernés ?

Les enfants concernés sont les 5-11 ans ayant des comorbidités entraînant, en cas d'infection, un risque de formes graves de Covid-19 et de décès. La liste des pathologies prioritaires est la suivante :

- Cardiopathies congénitales non corrigées,
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD,
- Maladies hépatiques chroniques,
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques,
- Cancer en cours de traitement,
- Maladie rénale chronique,
- Handicap neuromusculaire sévère,
- Maladies neurologiques,
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments),
- Obésité,
- Diabète,
- Hémopathies malignes,
- Drépanocytose,
- Trisomie 21.

Si un enfant est atteint par l'une de ces maladies, il est éligible à la vaccination. A cette liste, s'ajoutent aussi les enfants de 5 à 11 ans vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées.

Un vaccin pédiatrique spécifique

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans s'effectue avec la version pédiatrique du vaccin Pfizer. Il est administré avec une posologie adaptée de 10 µg, une dose pédiatrique 3 fois plus faible que celle utilisée chez l'enfant de plus de 12 ans, et chez l'adulte (30 µg). Aussi efficace et sûr que celui des adultes, il permet de réduire le risque de formes graves du Covid-19 et réduit fortement le risque d'hospitalisation.

Où sera effectué la vaccination des enfants ?

Dans l'Aube, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans fragiles commence dès le 18 décembre 2021, dans le centre de vaccination suivant :

- **Le Très Grand Centre du Cube : 20 rue des Gayettes 10 000 Troyes**

Le centre Hospitalier de Troyes vaccine les patients hospitalisés en pédiatrie.

La livraison départementale permettra de vacciner 6000 enfants.

Les modalités de la vaccination

Le schéma vaccinal, hors exceptions, est le suivant : 2 doses espacées de 3 semaines. A ce jour, les 5-11 ans ne sont pas concernés par la dose de rappel, de même que les 12-17 ans.

- Lors de la vaccination, il faudra l'autorisation parentale (les mêmes règles s'appliquent que pour la vaccination des jeunes 12-17 ans) ;
- L'enfant doit être vu par un médecin avant la vaccination (consultation pré-vaccinale) ;
- Le prescripteur doit être un médecin,
- La vaccination ne pourra être faite que par un médecin, un médecin pédiatre ou une infirmière.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10